

**Procès verbal de la séance du Conseil Municipal
du 18 février 2014**

=====

Présents : MM. PESCE, ALBECQ, ANGLES, Mme ARNAUD, M. AURIOL, Mme BALLESTER, MM. BOUCAUD, BULLICH, DAURAT, Mme GIORDANO, M. LAFITE, Mme PUCHE, MM. RICHARD, SANCHEZ, SIBILLE, Mmes SIGNOUREL, TIMONEDA.

Absents excusés : Mme BURONFOSSE (procuration à M. BOUCAUD), M. DEJEAN (procuration à M. BULLICH), Mme HEYER (procuration à M. LAFITE), MANEZ (procuration à Mme TIMONEDA), M. RACHOU.

Secrétaire de séance : Mme Marlène PUCHE.

Présence de Mme Christelle ESCLAPEZ, Directrice Générale des Services.

A 18h40 : le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose de commencer la séance du Conseil Municipal par l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2014. Le procès-verbal est adopté avec 18 voix pour et 3 abstentions (Mmes GIORDANO, MANEZ et TIMONEDA).

A – Informations relatives aux décisions prises par délégation :

Conformément à la délégation de missions accordée par le Conseil Municipal au Maire concernant notamment la prise de toute décision relative à la préparation des marchés à passer selon la procédure adaptée, conformément aux analyses et propositions du bureau d'adjudication ayant préalablement examiné les offres et à la délégation d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure, deux décisions ont été prises:

- L'approbation du marché des missions de Contrôle Technique du projet de la Salle Polyvalente et d'attestation de travaux relative à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite établie après vérification des travaux soumis à permis de construire attribué à l'entreprise DEKRA pour un montant de 7 110,00 € HT ;
- Maître VALETTE – BERTHELSEN Eric, avocat à la cour de Montpellier est désigné pour défendre la commune à l'audience correctionnelle du 28 janvier 2014, suite à une infraction aux règles d'urbanisme commise par Monsieur et Madame Philippe ROSSI.

B – Informations :

- Monsieur Jean-Christophe BOUCAUD informe le Conseil Municipal que la soirée des jeunes organisée le samedi 15 février 2014 a été un franc succès (175 adolescents présents).

C - Ordre du jour :

I – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée de lotissement :

Monsieur Daniel BULLICH informe le Conseil Municipal que les co-lotis du lotissement « Les Jardins de la Valette » demandent le classement de la rue des Jardins ouverte à la circulation dans le domaine public communal. La commission travaux s'est rendue sur place et a pu constater le bon état de la voirie. Au vu de ces éléments, il apparaît opportun d'accepter la cession à titre gratuit en vue de son intégration dans le domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rétrocession de la rue des Jardins du lotissement « Les Jardins de la Valette » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce transfert.

II – Vote du Compte de Gestion 2013 du budget Eau Assainissement :

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est confectionné par le Comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le Compte Administratif et dans le Compte de gestion.

Conformément à l'article L 2121-31 du CGCT le Compte de Gestion du Comptable est soumis aux élus à la même séance du Conseil Municipal où est examiné le Compte Administratif.

Ce compte 2013 a été arrêté aux valeurs suivantes :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	139 034,74 €	192 818,08 €
Investissement	100 249,13 €	162 854,40 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 du budget Eau et Assainissement.

III – Vote du Compte Administratif 2013 du budget Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2013 font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 53 783,34 € et un excédent de la section d'investissement de 62 605,27 €.

Il y a 120 000 € de dépenses en restes à réaliser de l'exercice 2013 à reporter sur le budget 2014.

Ce compte 2013 a été arrêté aux valeurs suivantes :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	139 034,74 €	192 818,08 €
Investissement	100 249,13 €	162 854,40 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance du Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis AURIOL, 1^{er} Adjoint, le Compte Administratif 2013 du service Eau et Assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV – Affectation des résultats 2013 du budget Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire précise que le résultat de l'exercice de la section d'exploitation est de 53 783,34 € et le résultat de l'exercice 2012 est de 78 952,02 €, soit un résultat à affecter de 132 735,36 € au budget 2014. Monsieur le Maire propose de reporter en section d'exploitation cette somme au compte 002, étant donné qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'excédent d'exploitation de 132 735,36 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

V – Vote du Budget Primitif 2014 du Service Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2014 selon les montants indiqués ci-dessous :

- Les dépenses et recettes de la section d'exploitation sont proposées à hauteur de 323 735,36 €.
- Les dépenses et recettes de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 695 000,00 €.

Le Conseil Municipal adopte avec 18 voix pour et 3 abstentions (Mmes GIORDANO, MANEZ et TIMONEDA) le Budget Primitif 2014 du service Eau et Assainissement.

VI – Débat d’Orientation Budgétaire 2014 du Budget Principal :

Monsieur le Maire introduit le Débat d’Orientation Budgétaire présenté par la Directrice Générale des Services à partir de l’analyse réalisée sur l’évolution du Budget Principal de la commune sur une période de 5 ans, afin d’avoir une vision pluriannuelle.

Monsieur Jean-Christophe BOUCAUD quitte la séance à 19h25 et donne son pouvoir à Mme Sophie BALLESTER.

1 - L’évolution des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d’investissement :

- On peut constater sur la section de fonctionnement une augmentation globale des **dépenses et des recettes** avec chaque année un excédent de fonctionnement. Le montant de l’excédent ci-dessous correspond au solde du montant total des dépenses réelles de fonctionnement et du montant total des recettes de gestion courante :

- 2009 : + 334 246,34 € ;
- 2010 : + 537 409,18 € ;
- 2011 : + 623 578,50 € ;
- 2012 : + 734 185,62 € ;
- 2013 : + 718 126,78 €.

- On peut constater sur la section d’**investissement**, des dépenses et des recettes fluctuantes selon la nature et le montant des projets mis en œuvre chaque année.

2 – L’évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Le calcul de la DGF se base notamment sur la longueur de voirie et surtout sur la population DGF correspondant à la population INSEE et celle des résidences secondaires. De ce fait, nous pouvons constater une augmentation constante de cette recette.

3 – L’évolution de la fiscalité locale :

- On peut constater :

- une hausse progressive de la base et du produit du foncier bâti ;
- une stabilisation, voir une baisse, de la base et du produit du foncier non bâti ;
- une hausse progressive de la base et du produit de la taxe d’habitation.

4 – L’évolution des charges financières :

- Une analyse rétrospective de la charge financière de 2009 à 2013 fait apparaître une diminution de celle-ci en 2009 et en 2012. En 2009, un emprunt de 550 000,00 € pour la Médiathèque et l’aménagement de la Place Marcel Barrère a été contracté d’où l’augmentation de 43 382,52 € de l’annuité de la dette de 2009 à 2010. De même, un emprunt de 600 000,00 € a été contracté en 2012 pour la construction de la Halle aux Sports qui conduit à une augmentation de 36 997,59 € de l’annuité de la dette de 2012 à 2013.
- Une analyse prospective de l’endettement de 2013 à 2019 avec la prise en compte d’une hypothèse théorique d’emprunts simulés fait apparaître qu’en 2019, la commune aurait une charge financière

annuelle de 473 275,26 €. Ces simulations d'emprunts successifs ont été faites avec les hypothèses suivantes : un emprunt de 500 000,00 € supplémentaire en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Ces simulations sont faites sur un taux fixe de 3.95 %, taux pratiqué à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire indique qu'avec ces hypothèses d'emprunts simulés, le taux d'endettement de la commune par habitant en 2019 restera inférieur à la dette moyenne départementale par habitant.

Madame Danielle GIORDANO demande une information sur les emprunts qui arrivent à échéances. Monsieur le Maire indique que jusqu'en 2020, il n'y a que l'emprunt concernant le plateau 4 jeux qui arrive à échéance l'an prochain pour un montant de moins de 1 500,00 €.

Madame Danielle GIORDANO demande confirmation que l'estimation de l'évolution de la dette par habitant est faite avec une évolution de la population de 150 habitants par an, soit environ 5 000 habitants en 2019. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Monsieur Guy ALBECQ confirme que cela conduit à une dette par habitant de moins de 1 000 € en 2019.

5 - Les projets d'investissement pour l'année 2014 :

Parmi les projets d'investissement pour l'année 2014, on peut notamment citer les travaux d'extension de l'école élémentaire avec un nouveau restaurant scolaire et l'aménagement d'un centre de loisirs, le début de la rénovation de la salle polyvalente, les travaux sur la RD 14 (trottoirs, espaces verts et la Placette de la Tuilerie), divers travaux de voirie, l'embellissement urbain par divers travaux de plantations, l'étude d'une nouvelle école maternelle et de l'aire de lavage, les travaux de sécurité et d'aménagement du secteur de la Valette.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir au budget primitif 2014, le coût de fonctionnement de la Halle aux Sports qui s'élèvera à environ 30 000 € et intégrer également les données financières liées à la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Jean-Christophe BOUCAUD rejoint la séance à 19h50.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 du budget principal de la commune.

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et de leur participation et lève la séance à 20h05.